ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
31 mai 2016

Le mardi 31 mai 2016 a eu lieu l'Assemblée Générale du FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN, 12 rue Hubert Latham à Chartres, en présence de nombreux élus locaux, représentants des pouvoirs publics, des principaux financeurs, partenaires, mécènes, responsables associatifs, bénévoles, salariés, et adhérents, qui seuls ont le droit de vote.

Les participants (90 personnes), après émargement, sont destinataires d'une feuille, jointe en annexe au présent compte-rendu, comportant 4 pages : la première donnant l'ordre du jour, les deux suivantes les principaux indicateurs (avec un lexique en fin de page) et les faits marquants 2015, et la dernière page, le mot du directeur donnant quelques perspectives, avec quelques dates comme points de rendez-vous pour les prochaines visites du FAC et informations collectives des Ateliers des Carnutes.

Le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Le Directeur, Christian Patin, présente les personnalités invitées à la tribune :

- Denis Vernadat, président du FAC,
- Christian Matelet, trésorier du FAC,
- Stéphane Frémondière, commissaire aux comptes.
- Gérard Sourisseau, Vice-président du Conseil Départemental en charge des Solidarités et de l'Action Sociale.
- Carole Puig-Chevrier, représentant le Préfet d'Eure-et-Loir, Secrétaire Générale de la Préfecture et Sous-préfète de l'arrondissement de Chartres.
- Daniel Hirschy, Directeur Départemental-Adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Le Directeur rappelle l'existence du site internet du FAC, mis à jour en permanence, sur lequel les participants ont pu télécharger le PV de l'Assemblée Générale du 2 juin 2015, comme indiqué sur l'invitation à cette AG. Ce PV n'appelle aucune remarque; il est donc adopté à l'unanimité.

Le Président présente le rapport moral de l'année 2015, téléchargeable depuis sur le site du FAC, insistant sur le rayonnement départemental de notre association, qui revendique son indépendance et son souci de la laïcité, qui repose sur le dynamisme de ses administrateurs et des commissions de travail, sur le professionnalisme des salariés, et sur le dévouement de nombreux bénévoles, tous déclinant « la solidarité en actions », slogan du nouveau logo du FAC, avec l'objectif de « faire avec » les personnes les plus démunies, et les conduire vers l'autonomie.

Il remercie les financeurs, les salariés, les administrateurs, les bénévoles et bien sûr les résidants qui sont et doivent rester au cœur des actions du FAC.

Il donne ensuite la parole à Christian Matelet, trésorier, pour une projection commentée du rapport financier de l'année 2015, et des caractéristiques du budget 2016.

Le compte de résultat de l'exercice 2015 se traduit par :

Total des produits :	4 593 k€	(contre 4 626 k€ en 2014)
Total des charges :	4 621 k€	(contre 4 635 k€ en 2014)
Résultat :	- 27,7 k€	(contre - 8,8 k€ en 2014)

Malgré un résultat d'exploitation légèrement positif, des frais financiers importants, et une charge exceptionnelle ancienne donnent ce résultat comptable déficitaire.

RÉSOLUTIONS FINANCIERES

Affectation Résultat 2015 : Déficit – 27 668.78 €

↳ - 42 784.96 € en « Report à nouveau hors établissement »

↳ + 785.35 € en « Réserve de compensation CHRS »

↳ + 4 062,91 € CADA en « Excédent affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie) »

↳ + 10 267.92 € en RAN N+2 Ateliers des Carnutes

Monsieur Stéphane Frémondière (commissaire aux comptes), présente ses rapports officiels et approuve l'ensemble des comptes de l'association ; il souligne la qualité du travail effectué ainsi que la rigueur avec laquelle l'équipe chargée du suivi budgétaire a fonctionné.

Sont adoptés à l'unanimité des présents et des voix représentées : le rapport financier 2015, le vote du budget 2016, l'affectation du résultat telle que décomposée ci-dessus, le quitus donné aux administrateurs, le rapport spécial du commissaire aux comptes et le rapport sur les conventions réglementées.

En 2017 la cotisation pour les adhérents est votée à l'unanimité : elle restera de 10 € pour la cotisation de base, sera de 30 € pour une cotisation de soutien, et de 50 € pour une personne morale.

Élections, composition du nouveau Conseil d'Administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de douze à vingt-quatre membres élus à la majorité des suffrages exprimés parmi les adhérents, personnes physiques, pour trois ans et rééligibles. Le conseil d'administration est renouvelable par tiers, lors de l'assemblée générale.
Pour être recevables, les candidatures au conseil d'administration doivent être adressées par écrit et reçues par le président dix jours au moins avant l'assemblée générale, et validées par le bureau. Les salariés du FAC en activité ne peuvent être candidats au conseil d'administration.

Le tiers sortant est composé des personnes suivantes:

- M. Hamid Archtal, qui ne se représente pas, Christian Matelet lui exprime la reconnaissance du FAC pour son implication depuis la création de l'association.
- Madame Anne-Marie Becker, qui se représente,
- Madame Maryse Cailleaux, qui se représente,
- Monsieur Jean-Pierre Charlier, vice président, qui se représente,
- Madame Annick Liffran, secrétaire, qui se représente,
- Madame Isabelle Soulier, vice présidente, qui se représente,
- Madame Francine Toqué, qui se représente,

A signaler également la démission en cours de mandat de Gabriel Sebban, qui est remercié pour son implication au bureau depuis un an, et notamment pour son action auprès de la commission Communication.

Les nouvelles candidatures aux fonctions d'administrateur :

- Madame Joëlle Roux, qui se présente devant l'assemblée

Après un vote à bulletin secret, le nouveau conseil d'administration compte donc quinze administrateurs, dont la composition est la suivante :

Philippe Arbouch, Anne-Marie Becker, Ginette Bellavoine, Maryse Cailleaux, Martine Carnis, Jean-Pierre Charlier, Josiane Guillaume, Pascale Heuzé, Annick Liffran, Christian Matelet, Jean-Bernard Quiquempoix, Joëlle Roux, Isabelle Soulier, Francine Toqué, Denis Vernadat.

Le directeur, Monsieur Christian Patin et la directrice adjointe, Madame Catherine Gagelin présentent le rapport d'activité de l'année 2015, accessible désormais sur le site internet.

Avant de donner la parole aux personnalités de la tribune, le président informe l'assistance que le directeur Christian Patin est appelé à quitter le poste de direction du Foyer d'Accueil Chartrain en septembre, pour prendre la direction générale de l'ADSEA 28, association partenaire très proche du FAC : dès le 1er juin, le Fac se met en recherche d'un futur directeur.

- Le vice-président du Conseil Départemental, Monsieur Sourisseau, indique l'ampleur du budget consacré par le Conseil Départemental aux solidarités, déplore que les réalités financières contraignent le Département à faire des choix douloureux, et assure placer son action sur la base de l'écoute et la concertation.
- La Secrétaire Générale de la Préfecture, Madame Puig Chevrier, qui relève la participation d'élus locaux dans la salle, fait un discours de conclusion, adressé à tous les participants, soulignant le partenariat que l'Etat réalise avec le FAC pour l'accomplissement d'un grand nombre de missions. Elle félicite pour finir, au nom de l'Etat, le président Denis Vernadat pour sa nouvelle nomination au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00 comme prévu, et suivie par un cocktail de clôture à l'Aéronef.

Denis Vernadat

Président

FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN – 12 rue H.Latham – CS 10172 – 28008 CHARTRES Cédex
Tél : 02 37 88 40 15 – Fax : 02 37 88 40 04 – e-mail : accueil@fac.asso.fr – www. foyeraccueilchartrain.fr
Association Loi 1901 – Adhérent FNARS – Adhérent URIOPSS